



L'UNION

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON
JOURNAL DE DEFENSE DES INTÉRÊTS
COLONIAUX

*Depot Legale
tenue sous exemplaire
de l'Etat
Rocher*



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an 9 fr. 00
Union postale — un an 12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE
QUAI DE LA RONCIÈRE

INSERTIONS

Une à six lignes 3 fr. 00
Chaque ligne en plus 0 fr. 40
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

LE DEMAIN D'ELECTION

A une majorité qui montre que la moitié de la population de St-Pierre à conscience des réalités onze sur dix neuf candidats de la liste Planté sont arrivés au conseil municipal, étant en nombre ils ont comme c'était réglé à l'avance nommé M. Planté maire et se sont attribués les postes d'adjoints ainsi que les diverses commissions municipales.

Cette élection constitue un demi-victoire, non pas pour les élus, mais pour celui qui dans l'ombre a tiré les ficelles. La nouvelle municipalité est bien la municipalité Lachat.

Dans un aveu de la dernière heure, des candidats ont fait connaître publiquement l'origine de la formation de la liste Planté. « Cette liste disent-ils nous n'y avons jamais songé et il a fallu que l'on vienne faire appel aux pêcheurs pour qu'elle soit formée. » Il suffit pour être fixé de se rappeler les paroles affichées le 28 Décembre, paroles que M. Leban n'a pas niées.

« Il ne faut pas laisser ces gens là accaparer le pouvoir » Ces "gens là" étaient les candidats de la liste Laborde.

On connaît la suite...

Donc les pêcheurs ne songeaient nullement à former une liste et c'est M. Leban "alias" Lachat qui les a poussés, ils n'ont été que des instruments, c'est leur propre aveu.

La raison donnée pour expliquer cette étrange attitude de M. Leban serait dit-on la suivante. M. Leban Conseiller municipal démissionnaire, quittant par ailleurs définitivement le pays, aurait été froissé de ne pas faire partie de la liste Laborde et c'est ce qui l'aurait incité à faire marcher les pêcheurs. On ajoute même que M. Leban avait des visées plus hautes, il escomptait un succès facile de la liste entière et alors donnant, donnant, les pêcheurs l'en-

voyaient ensuite au Conseil supérieur des Colonies. M. Leban pensait alors que son secret serait bien gardé. Hélas ! dans une manœuvre désespérée de la dernière heure ses bons amis l'ont démasqué pour essayer de sauver Lachat.

La version ci-dessus peut-être fondée, mais elle n'empêche que M. Leban agissait en même temps pour le compte de M. Lachat.

N'est-ce pas en effet M. Leban qui pendant la période "de grève" des petits pêcheurs encourageait ceux-ci à la résistance? N'est-ce pas M. Leban qui montrait des télégrammes annonçant des cours mirobolants? N'est-ce pas aussi M. Leban qui servait de lien entre M. Lachat et les pêcheurs faisant au cabinet du chef de la Colonie des visites fréquentes et familières?

M. Leban dans l'affaire morue agissait surtout dans l'intérêt de sa maison qu'il voyait menacé: les comptes des petits pêcheurs accusaient des chiffres très élevés et l'on avait tablé sur des prix de morue en rapport. Il fallait donc agir pour sauver l'intérêt de la maison Leban.

Dans une telle situation Leban ne pouvait que tomber d'accord avec Lachat qui lui parlait d'un point différent, la haine du commerce.

On connaît le résultat...

M. Leban a été bien heureux de trouver ensuite parmi "les exploités" une maison acceptant de lui acheter les morues de ses clients, à un prix que personnellement comptait plus depuis longtemps déjà, lui moins que tout autre.

C'est de tout ce qui précède qu'est sortie la liste d'opposition au commerce et toute l'élection a été cuisinée dans le bureau de M. Lachat.

Tout le prouve. L'attitude de M. Leban et Lachat dans l'affaire syndicat, l'affiche de dernière heure signée Daguerre, Cormion Levêque, la présentation comme chef de liste de M. Planté, fonctionnaire subalterne, homme sans passé politique et que rien si ce n'est sa dépendance ne désignait pour les fonctions de maire, le rôle des pressions

administratives mises avec leur personnel, jour et de nuit au service de la liste Planté, de les allées et venues au Gouvernement de jour et de nuit des candidats de cette même liste etc etc

Cette élection est donc l'oeuvre de M. Lachat qui par son attitude active ou passive suivant les circonstances lui a permis d'aboutir, elle est aussi l'oeuvre de M. Leban et les conséquences en sont malheureusement plus graves qu'elles n'apparaissent de prime abord.

Ceux qui ont embrigadé les pêcheurs pour une lutte contre le commerce, ont pris des responsabilités.

Jusqu'à ce jour les élections à St-Pierre, dont plusieurs furent agitées cependant n'avaient mis en présence que des personnalités.

Légassistes et antilégassistes, baleinarde et antibaleinarde etc, ils'agit cette fois d'une lutte de classes et ceux qui l'ont créée sont d'autant plus coupables qu'ils en connaissent à l'avance les conséquences. Cela s'appelle du bolchevisme, qu'on le veuille ou non!

L'élection de Décembre ne s'est pas faite sur des noms, elle s'est faite aux cris de: Guerre au commerce! Guerre au Capital! or toute la théorie du bolchevisme se résume en ces quelques mots.

Les petits pêcheurs ont oublié le passé; soit mais sont ils sûrs de l'avenir? Sont ils bien sûrs même du présent? Ne sont ils pas nombreux encore ceux d'entre eux qui ont besoin de crédit?

N'ont pas vu dernièrement un candidat "indépendant" déclarer ne pouvoir payer le pain mangé à crédit pendant toute l'année.

A l'automne 1912 alors que chez les pêcheurs le vent soufflait à la révolte les commerçants de la colonie, étaient à découvert pour environ un million de francs par suite d'avances d'une année à ces mêmes pêcheurs.

Les temps sont durs, la saison rigoureuse et le travail se fait rare. Ils sont encore nombreux les pêcheurs qui peuvent rester

tranquilles au coin du feu confortablement logés, bien nourris, avec en plus dans un coin de l'armoire quelques solides bons de la Défense ou titres d'Emprunt, mais il en reste d'autres assez nombreux aussi qui vivent depuis quelques mois déjà au jour le jour avec même quelques privations.

Il faudra durer cependant dans les mois qui vont suivre jusqu'au retour de la belle saison, il faudra ensuite s'installer pour la pêche trouver à crédit, sel et gasoline agrès embarcations, nourriture etc...

A qui donc demander cela sinon à la bonne poire de commerçant qui a été charitable tant de fois ? Des coopératives, c'est parfait mais on n'y vend que comptant, et ça profite seulement aux privilégiés!

Cela se passait ainsi jusqu'en ces derniers temps, commerçants et pêcheurs se faisaient confiance; le commerçant rendait à ses clients tous les services possibles et ceux-ci savaient quelquefois le reconnaître. Ce n'était pas toujours sans quelques nuages, mais on s'entendait quand même,

Aujourd'hui les choses ont changé. Des mots regrettables ont été prononcés, par les pêcheurs, leur manifestation a été publique et presque unanime. Les commerçants ne peuvent plus avoir confiance et il est à craindre qu'ils se renferment strictement dans leur rôle. Marchandise contre espèces; rien de plus.

Voilà l'oeuvre de ceux qui par ambition personnelle, intérêt ou vindicte ont poussé les pêcheurs dans une lutte injustifiée.

Ils ont pris des responsabilités

BUREAU DE BIENFAISANCE

Maintenant que les élections sont finies et que je ne suis plus ni Conseiller Municipal ni Maire de la Ville de Saint-Pierre, j'ai le droit et le devoir de rétablir la vérité dénaturée sciemment dans le manifeste publié par les candidats de M. Lachat sur certains points concernant mon Administration des affaires communales.

Je commencerai par l'affaire du Bureau de bienfaisance.

Le manifeste à ce sujet dit à sa page 7. « *Tout ce que nous savons c'est que le bureau de bienfaisance est fermé et que la faute en incombe à ceux qui en ont ordonné la fermeture.* »

Avant d'aller plus loin je tiens à faire savoir que les pêcheurs ne sont pour rien dans la rédaction du manifeste en question, ce n'est donc pas à eux que je m'adresse ici.

L'auteur de ces virulents, grossiers, et insultants pamphlets est M. L'Administrateur Lachat, aussi dans la réfutation des faits qui me sont reprochés je le mettrai en cause directement.

Vous affirmez M. Lachat que le bureau de bienfaisance est fermé par la faute de la municipalité, c'est faux. C'est vous qui l'avez voulu et qui dans un but électoral avez mis les membres du Bureau de bienfaisance dans l'impossibilité de faire fonctionner cet établissement en Novembre et Décembre.

Pendant une absence que je fis en Octobre dernier, M. Laborde premier adjoint, s'étant rendu compte que les crédits dont pouvait disposer le Bureau de Bienfaisance étaient insuffisants pour permettre de payer les dépenses jusqu'à la fin de l'année, réunit les membres de la Commission afin d'aviser. L'assemblée décida de demander l'aide de l'Administration.

Il faut dire que depuis plusieurs années l'Administration donnait les subventions nécessaires pour permettre de faire fonctionner le Bureau de Bienfaisance.

Sur la demande qui lui fut faite M. L'Administrateur, se montra cette année hostile à l'allocation d'une subvention.

Il invita la délégation à demander l'aide de la Municipalité.

Le Conseil Municipal consulté officiellement refusa, de donner une subvention, faisant observer avec juste raison, qu'il donnait déjà 7000 frs. par an au Bureau de Bienfaisance et que les finances de la Commune étaient trop obérées pour permettre une semblable libéralité.

Ici j'ouvre une petite parenthèse. « *Conçoit-on le cynisme de M. L'Administrateur Lachat invitant le Bureau de Bienfaisance à solliciter l'aide de la commune alors qu'il sait que cette commune a 50 000 frs de passif dû à l'insuffisance des ressources pendant la guerre et* »

« *qu'elle a dû créer des taxes spéciales pour liquider son passif.* »

C'est alors que la commission du Bureau de bienfaisance, se voyant dans l'impossibilité de continuer à donner des secours, sachant que personne ne ferait de crédit pour la fourniture du pain, du charbon, des médicaments, décida, bien à contrecœur la fermeture de cet établissement.

Sur ces entrefaites je revins de voyage et fus aussitôt mis au courant de la situation.

Le 3 Novembre j'écrivais à M. l'Administrateur le priant d'accorder une subvention au Bureau de Bienfaisance comme il le fait tous les ans, cela afin d'empêcher les malheureux d'être privés de pain et de charbon, je m'engageais, s'il consentait à accorder une subvention à faire mandater les 3000 frs dus par la Commune au Bureau de Bienfaisance, et destinés à payer les dettes antérieures de cette institution.

M. L'Administrateur m'écrivait le 7 Novembre. Il ne parlait pas du tout de subvention mais m'informait que de nombreux pauvres venaient le trouver pour avoir du pain et du charbon. *Il me demandait aussi si réellement le Bureau de Bienfaisance était fermé*

Pour de l'audace, cela en était. Au moment où il m'écrivait M. L'Administrateur avait depuis longtemps en main la délibération du Conseil du Bureau de Bienfaisance décidant qu'en présence des explications fournies par son président le Bureau ne pouvait plus continuer à fonctionner faute de ressources et devait être fermé.

Le 26 Novembre M. L'Administrateur voyant que cela allait mal et qu'on criait en ville, sur lui surtout, m'écrivit et me fit la proposition ci-après.

« *Au cours de la séance du 19 Novembre 1919 le Conseil Municipal de St-Pierre a émis un vœu tendant à obtenir l'octroi d'une subvention par le budget local au budget du bureau de bienfaisance de St-Pierre.* »

J'ai l'honneur de vous faire con-



naitre que l'administration accordera une subvention au Bureau de Bienfaisance de St-Pierre mais que le montant ne pourra, comme d'habitude, en être fixé qu'à la clôture de l'exercice.

Peut-on être jésuite à ce point.

On offre une subvention sans en fixer le chiffre et on approuvera s'il y a lieu en fin d'exercice, c'est à dire en Mars ou Avril 1920. Avec une offre pareil il était impossible de chercher à obtenir des commerçants le pain et le charbon, lesquels se paient au comptant.

Le Bureau de Bienfaisance se réunit à nouveau et après avoir pris connaissance de la lettre de M. Lachat, maintint sa décision de fermer ses portes, tout en laissant à son auteur la responsabilité de cette affaire

Ces explications pourront paraître à nos lecteurs un peu longues et ennuyeuses elles étaient cependant nécessaires pour rétablir la vérité.

Et voici le bouquet.

Lisez à la page, du fameux Manifeste.

« Pauvres de St-Pierre, les portes du Bureau de Bienfaisance de St-Pierre seront ouvertes, dès la semaine prochaine, si les électeurs en décident ainsi. »

Ce qui veut dire n'est-ce pas?

Si vous votez pour nous, candidats de M. Lachat, ce dernier trouvera immédiatement de l'argent pour donner du pain et du charbon aux pauvres, mais si vous votez mal c'est à dire, si vous votez pour la liste Gloanec, il n'y aura pas d'argent, par conséquent pas de pain.

Sinistre farceur

A. Salomon

Ancien Maire de St-Pierre

LA CROIX D'HONNEUR

J'y suis, et tout m'a fait passage!

C'est par ces mots du célèbre poète que Lachat Ernest, dit Nénesse,

Administrateur, Oh Combien ! des Iles Saint-Pierre et Miquelon a accueilli le 4 Janvier dernier sa nomination au titre de Chevalier de la Légion d'honneur.

Tambours battez, clairons sonnez et annoncez à la population Saint-Pierraise que son chef a enfin obtenu la récompense destinée aux braves !

Voici, grosso modo les Etats de Service remarquables de ce remarquable chef de Colonie.

Arrivé à St-Pierre en Juillet 1915, âgé alors de 39 ans. A produit à ce moment grâce aux circonstances, une impression favorable, quoique son regard louche et faux en disait long.

A professé pendant toute la guerre une sainte horreur du boche, à un tel point qu'on n'a pas tardé à se rendre compte que ce pistonné avait bravement quitté la France au moment où des milliers de ses compatriotes de son âge, et même plus âgés que lui, offraient leurs poitrines pour barrer la route aux envahisseurs.

A beaucoup promis et n'a tenu sa parole que contraint et forcé. A nié ses promesses chaque fois qu'il a pu et souvent rien que pour vexer les gens.

N'a jamais manqué une occasion de faire tout le mal qu'il pouvait à la population en général.

A dit en parlant des petits pêcheurs qu'ils n'étaient pas des gens dignes d'intérêt.

A créé cette sublime milice, dont on parlera à St-Pierre dans les siècles à venir.

Le cerveau hanté par des sous-marins imaginaires a forcé les miliciens à garder les câbles télégraphiques par tous les temps, hiver comme été; un milicien en est mort et deux autres ont été blessés.

Chaque fois que, pendant la guerre la mort d'un de nos braves enfants lui a été signalée, s'est contenté d'en informer le Maire en laissant à ce dernier le soin d'aviser les familles de leur malheur.

Policier de bas étage, a su s'entourer de quelques espions qu'il soldait sur les fonds secrets, sans doute, afin de se faire rendre compte de tous les cancanes et potins de la ville, et aussi pour satisfaire ses basses vengeances.

Pion hors ligne, a su se faire cordialement détester de ses fonctionnaires

qu'il aurait voulu mener à la baguette et qu'il menaçait de mettre à la portion congrue.

D'une avarice sordide a pris prétexte de la guerre pour ne faire aucune réception au Gouvernement.

Pour sa satisfaction personnelle et afin de faire croire au Ministre qu'il est très populaire dans le pays a fait une politique ouverte aux élections du Conseil Municipal et a lancé les uns contre les autres dans des haines qu'il faudra longtemps pour éteindre, de braves gens qui ne demandaient qu'à s'entendre.

A eu le cynisme de faire nommer Maire de St-Pierre le chef de l'imprimerie du Gouvernement, fonctionnaire subalterne dépendant directement de lui et n'ayant par conséquent aucune indépendance

Est la cause que le pain vaut 2f.25 et vaudra bientôt 2f.50 les 3 livres, alors que des subventions lui étaient accordées par le Gouvernement et qu'il lui était très facile par ce moyen de ramener le pain au même prix qu'il a été payé en France pendant toute la guerre.

Par son intransigeance, son manque de bonne foi, sa conduite équivoque en bien des circonstances, s'est mis à dos le Maire de St-Pierre, le Président de la Chambre de Commerce et combien d'autres fonctionnaires.

Enfin pour couronner son œuvre s'est jugé, seul de la Colonie digne d'obtenir une récompense. Voici le couronnement de ce règne héroïque et plein de bravoure.

S'en ira sous les huées de tous les honnêtes gens, au son des tams tams, des casseroles et des cornes à brume, la croix attachée aux basques de son habit et tel un chien fonette.

Treize aillez dans vos tombes, vainqueurs d'Austerlitz d'Iéna de Verdun, de la Somme et d'ailleurs, Lachat le brave a trois poils va vous revenir.

HYPOCRISIE

Ce n'est pas avec du vinaigre que l'on prend les mouches.

L'affiche de remerciement, des candi-



faits de la liste Planté élus le 28 Décembre dit

« Auseuil de la nouvelle année nous « le saurions mieux commercer notre « œuvre qu'en tendant loyalement la « main à nos adversaires .

M. Planté et ses amis ont manifesté là de bons sentiments. Malheureusement ils se sont empressés de faire le contraire de ce qu'ils promettaient.

En effet que s'est-il passé à la première réunion du Conseil Municipal ? M. Planté et ses amis ont voté comme un seul homme pour le Maire, les adjoints et les membres des commissions en choisissant les membres de la majorité, l'exclusion complète de M. Gloanec et ses amis.

C'était le moment ou jamais de mettre à exécution la promesse faite, de tendre loyalement la main aux adversaires. Il fallait faire nommer M. Gloanec et ses amis membres de diverses commissions. Ce n'eût été du reste que oleine justice car, il faut bien se rendre compte que nos amis représentent tout près de la moitié des électeurs et, qu'à ce titre ils peuvent prétendre à une part de la direction des affaires communales. Mais les *indépendants* de M. Planté avaient reçu le mot d'ordre. Nous en avons la preuve. L'un d'eux avait oublié dans certaine maison une liste toute préparée des Conseillers pour lesquels il fallait voter, comme Maire, comme adjoints et comme membres de diverses commissions.

C'est probablement le même Conseiller qui, au moment du vote paraissait embarrassé et que l'on a vu se pencher sur l'épaule de son voisin pour voir quels étaient les noms qu'il fallait mettre sur son bulletin.

Quoiqu'il en soit nous concluons, par la suite qui s'est passé, que l'offre de tendre loyalement la main aux adversaires était simplement de l'hypocrisie. C'était pour étaler de la poudre aux yeux des habitants!

On reprochera peut-être à nos amis d'être partis après l'élection du Maire. S'ils ont agi ainsi c'était pour protester contre cette élection, illégale à tous les points de vue.

M. Planté en effet est un fonctionnaire, salarié du budget local, directement sous les ordres de M. L'Administrateur et qui par ses fonctions même ne peut

posséder le caractère d'indépendance si nécessaire pour discuter en pleine liberté les affaires de la commune.

Nous ne voulons pas enlever à M. Planté et à ses amis le mérite du bon mouvement qu'ils ont eu, en tendant la main à leurs adversaires, mais nous constatons une fois de plus que l'influence occulte et néfaste de M. Lachataigne des-us.

C'est regrettable, dans toute leur polémique nos amis ont déclaré que leurs adversaires d'aujourd'hui étaient et resteraient leurs amis de demain. M. Planté et ses amis n'ont pas voulu de cela Tant pis pour eux

Exploiteurs et Exploités

Pendant la période électorale, il nous est arrivé au cours de nos promenades de rencontrer beaucoup de pêcheurs, disant avec animation. Des mois, des bribes de phrases nous sont revenus et presque partout c'était la même chose. C'est fini l'esclavage, on ne nous exploitera plus!

A notre tour de commander! etc. etc. Nous devons avouer que nous avons été surpris et nous nous sommes demandés de quel esclavage et de quelle exploitation il était question, car il faut bien le dire, de tous temps le petit pêcheur a été libre comme l'air. Nous croyons cependant comprendre de quoi il s'agit.

Autrefois quand la pêche n'était pas bonne et qu'il fallait bien vivre quand même, le pêcheur heurtait à la porte du fournisseur et demandait du crédit afin de pouvoir vivre pendant l'hiver et pendant la pêche.

Le fournisseur, donnait pour des milliers de francs d'avances [avec bénéfice bien entendu, puisque c'est son métier à lui d'être commerçant] puis à l'automne quand venait le règlement de compte, si la pêche n'était pas suffisante pour payer les comptes, on recommençait sur frais nouveaux ou bien on lâchait le fournisseur. On en trouvait un autre et jamais vous entendez, jamais le pêcheur

ne payait le solde arriéré de son compte. Nous connaissons des quantités de commerçants qui, à ce métier là se sont mis sur la paille et y sont encore.

Si c'est là l'exploitation dont parlaient ces pêcheurs nous avouons que nous ne comprenons pas.

Aujourd'hui la plupart des pêcheurs ont de l'argent, nous ne le leur reprochons pas, bien au contraire. Nous demandons seulement à ces hommes « Combien d'entre vous qui placez de l'argent à la Caisse d'Epargne et en bons de la Défense Nationale peuvent montrer leurs anciens comptes acquittés. Bien peu, nous en sommes sûrs.

Le pêcheur exerce son métier pendant 4 ou 5 mois, il a eu des subsides du Gouvernement pour l'achat de moteurs, il a des pensions, des secours de la caisse des invalides. Sa navigation court 12 mois sur 12 quoique ne pêchant même pas pendant la moitié de ce temps, et quand il ne pêche pas il fait de nombreuses et fructueuses journées à terre.

Les morues des petits pêcheurs sont exemptes de toutes taxes alors que celles des navires en acquittent.

alors quoi! qui est l'exploiteur et qui l'exploite.

Inutile d'insister, n'est-ce pas.

Marguillier et Adversaire d'Eglises

Un des grands griefs faits à la liste de nos amis lors des élections municipales du 21 et 28 Décembre dernier est, dit le Manifeste à sa page 5 " Notre liste n'est point formée d'un mélange d'éléments disparates. Le marguillier n'y *doit pas le fougueux adversaire des Eglises.*

En effet, il y avait dans l'ancien conseil Municipal 1 marguillier et 1 conseiller qui n'allait pas à la messe: détail remarquable, ces deux conseillers, à la salle des délibérations étaient assis l'un près de l'autre et ils ne se sont jamais pris aux cheveux.

Aujourd'hui ce n'est pas un mais deux marguilliers qui font partie du Conseil Municipal. Le fougueux adversaire des Eglises a été lui aussi réélu et nous sommes persuadés que tout marchera fort bien quand même.

Allons, M. Lachataigne vous n'avez pas eu la main heureuse en écrivant une telle bêtise. On vous croyait un peu plus dégourdi.

Imp. l'Union--le gérant F. Rosse